

**PROCES VERBAL valant COMPTE-RENDU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DES HAUTS DU VAL DE SAONE**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département  
de la Haute-Saône

**Séance du 23 FEVRIER 2022**

**NOMBRE DE MEMBRES**

**Afférents : 62**

**En exercice : 62**

**Ont pris part : 51**

- *Présents à voix délibératives : 45*
- *Pouvoirs : 6*

Date de la  
convocation:15/02/2022

Date d'affichage de la  
convocation: 15/02/2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'an deux mille vingt deux le vingt-trois février à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Hauts du Val de Saône, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la salle de convivialité de Gevigney et Mercey.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Lydie BILICHTIN.

COMMUNE	TIT/SUP	NOM	PRENOM	
ABONCOURT GESINCOURT	TITULAIRE	GARRET	Claudine	Présente
ABONCOURT GESINCOURT	SUPPLEANT	MENNETREY	Isabelle	
AISEY ET RICHECOURT	TITULAIRE	MERCIER	Guy	Présent
AISEY ET RICHECOURT	SUPPLEANT	MERCIER	Philippe	
ARBECEY	TITULAIRE	LECORNEY	Régis	Présent
ARBECEY	SUPPLEANT	RUISSEAUX	Aline	
AUGICOURT	TITULAIRE	MOUCHOT	Nadia	Excusée
AUGICOURT	SUPPLEANT	GUILLON	Jean-Paul	
BARGES	TITULAIRE	BERTRAND	Laurent	Présent
BARGES	SUPPLEANT	MATJASEC	Michel	Présent sans voix délibérative
BETAUCOURT	TITULAIRE	BILICHTIN	Lydie	Présente
BETAUCOURT	SUPPLEANT	THABUSSOT	Guy	
BETONCOURT SUR MANCE	TITULAIRE	HENNINGER	Virginie	Présente
BETONCOURT SUR MANCE	SUPPLEANT	SERRAFIN	Serge	
BLONDEFONTAINE	TITULAIRE	FAVRET	Jacky	Présent

BLONDEFONTAINE	SUPPLEANT	LAIR	Sébastien	Présent sans voix délibérative
BOUGEY	TITULAIRE	BILLY	Michel	Présent
BOUGEY	SUPPLEANT	GUYOT DE SAINT MICHEL	Jean	
BOURBEVELLE	TITULAIRE	COLOTTE	Christian	Présent
BOURBEVELLE	SUPPLEANT	RUAUX	Céline	
BOURGUIGNON LES MOREY	TITULAIRE	PITAVY	Eliane	Présente
BOURGUIGNON LES MOREY	SUPPLEANT	DIZIN	Jérôme	
BOUSSERAUCOURT	TITULAIRE	FENOUILLOT	Noël	
BOUSSERAUCOURT	SUPPLEANT	PAULIN	Jean-Luc	
CEMBOING	TITULAIRE	DARGENT	Yvain	Pouvoir à Patick SIMONIN
CEMBOING	SUPPLEANT	GRANDJEAN	Evelyne	
CENDRECOURT	TITULAIRE	BILLEREY	Philippe	Présent
CENDRECOURT	SUPPLEANT	COCAGNE	Louis	
CHARMES ST VALBERT	TITULAIRE	NITHARD	Jean-Louis	Présent
CHARMES ST VALBERT	SUPPLEANT	DANNER	Sylvaine	
CHAUVIREY LE CHATEL	TITULAIRE	RICHETON	Michel	Présent
CHAUVIREY LE CHATEL	SUPPLEANT	MANRESA	Patrick	Présent sans voix délibérative
CHAUVIREY LE VIEIL	TITULAIRE	RICHARD	Serge	
CHAUVIREY LE VIEIL	SUPPLEANT	LOISEAU	David	
CINTREY	TITULAIRE	SPRINGAUX	Florence	Présente
CINTREY	SUPPLEANT	BAILLET	Bertrand	
COMBEAUFONTAINE	TITULAIRE	MOLLIARD	Romain	Présent
COMBEAUFONTAINE	TITULAIRE	BONNARD	Corinne	Pouvoir à Nicolas PIERRE
COMBEAUFONTAINE	TITULAIRE			
CORNOT	TITULAIRE	CASTELLETTI	Dominique	Présente
CORNOT	SUPPLEANT	DEMAILLE	Christophe	
CORRE	TITULAIRE	LITZLER	Christine	Présente
CORRE	TITULAIRE	HAPPEL	Frédéric	Présent
CORRE	TITULAIRE	METRIS	Gaëlle	Pouvoir à Christine LITZLER
FOUCHECOURT	TITULAIRE	GARRET	Frédéric	Présent
FOUCHECOURT	SUPPLEANT	REMERY	Alexis	
GEVIGNEY MERCEY	TITULAIRE	RACLOT	Loïc	Présent

GEVIGNEY MERCEY	TITULAIRE	CARTERON	Françoise	Présente
GEVIGNEY MERCEY	TITULAIRE	PIROULEY	Francis	Présente
GOURGEON	TITULAIRE	PIERRE	Nicolas	Présent
GOURGEON	SUPPLEANT	MAIROT	Jean-Pierre	
JONVELLE	TITULAIRE	DON	Roland	
JONVELLE	SUPPLEANT	BARROY	Gérard	Présent
JUSSEY	TITULAIRE	ECHILLEY	Jacques	Présent
JUSSEY	TITULAIRE	CHEVILLEY	Nathalie	Excusée
JUSSEY	TITULAIRE	PIGHETTI	Alexandre	
JUSSEY	TITULAIRE	MOUGIN	Mélissa	Pouvoir à Evelyne MIGNARD
JUSSEY	TITULAIRE	BILLY	Jean-Louis	Présent
JUSSEY	TITULAIRE	MADRON	Yvette	Pouvoir à Yvette MADRON
JUSSEY	TITULAIRE	PETRIGNET	Didier	Présent
JUSSEY	TITULAIRE	DIDIER	Dominique	Présente
JUSSEY	TITULAIRE	MIGNARD	Evelyne	Présente
JUSSEY	TITULAIRE	FEBVRE	Emilien	
LA ROCHE MOREY	TITULAIRE	TUPINIER	Thierry	Présent
LA ROCHE MOREY	SUPPLEANT	PASSARD	Yohan	Présent sans voix délibérative
LAMBREY	TITULAIRE	DUBOIS	Michel	Présent
LAMBREY	SUPPLEANT	GALLAUZIAUX	Fabien	
LAVIGNEY	TITULAIRE	DELHIER	Brigitte	Présente
LAVIGNEY	SUPPLEANT	DELAITRE	Cédric	
MAGNY LES JUSSEY	TITULAIRE	GIROD	Jean-Pol	Présent
MAGNY LES JUSSEY	SUPPLEANT	CORNU	Marie-Agnès	
MALVILLERS	TITULAIRE	SAINT-AVIT	Sylvain	
MALVILLERS	SUPPLEANT	BOLOT	Jérémie	
MELIN	TITULAIRE	MULLER	Marie-Hélène	Présente
MELIN	SUPPLEANT	VIENNOT	Pierre	
MOLAY	TITULAIRE	DOUSSOT	Pascal	Présent
MOLAY	SUPPLEANT	GRATTEPAIN	Michel	
MONTCOURT	TITULAIRE	MOUGIN	Marie-Claude	Présente
MONTCOURT	SUPPLEANT	HUCHON	Isabelle	
MONTIGNY LES CHERLIEU	TITULAIRE	AUBRY	André	Présent

MONTIGNY LES CHERLIEU	SUPPLEANT	GROSMARE	Gérald	
OIGNEY	TITULAIRE	MEYER	Serge	
OIGNEY	SUPPLEANT	BEGUE	Frédéric	
ORMOY	TITULAIRE	VERNIER	Hubert	Présent
ORMOY	SUPPLEANT	VERNIER	Christophe	
PREIGNEY	TITULAIRE	CROCHET	Jean-Claude	Présent
PREIGNEY	SUPPLEANT	DELPOUX	Sabrina	
RAINCOURT	TITULAIRE	MARTEL	Cédric	Présent
RAINCOURT	SUPPLEANT	GRANDJEAN	Sébastien	
RANZEVILLE	TITULAIRE	RUAUX	Eric	
RANZEVILLE	SUPPLEANT	GUILLAUME	Magali	
ROSIERES SUR MANCE	TITULAIRE	MASSEY	Christiane	Pouvoir à Romain MOLLIARD
ROSIERES SUR MANCE	SUPPLEANT	COCAGNE	Pascal	
SAINTE MARCEL	TITULAIRE	SIMONIN	Patrick	Présent
SAINTE MARCEL	SUPPLEANT	VILLEMIN	Victor	
SEMMADON	TITULAIRE	PERCEVAL	Emmanuelle	
SEMMADON	SUPPLEANT	CAMUSET	Denis	
TARTECOURT	TITULAIRE	LAMARRE	Patrick	Présent
TARTECOURT	SUPPLEANT	VIRIOT	Jean-François	Présent sans voix délibérative
VERNOIS SUR MANCE	TITULAIRE	RODRIGUES	Pascal	Présent
VERNOIS SUR MANCE	SUPPLEANT	MORTON	Géorgina	
VILLARS LE PAUTEL	TITULAIRE	CARREL	Agnès	Présente
VILLARS LE PAUTEL	SUPPLEANT	ROBERT	Didier	
VITREY SUR MANCE	TITULAIRE	BERGER	Frédéric	
VITREY SUR MANCE	SUPPLEANT	DORMONT	Sabine	
VOUECOURT	TITULAIRE	GAZILLOT	André	Présent
VOUECOURT	SUPPLEANT	GAZILLOT	Catherine	

*M. le Président fait l'appel des élus, énonce les pouvoirs et les absents excusés.*

*Il soumet ensuite le compte-rendu du conseil communautaire du 15 décembre 2021 à l'approbation des élus.*

*Sur proposition du Président, Madame Lydie Bilichtin est nommée secrétaire de séance.*

*Monsieur le Président propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : avis des Domaines sur les ventes des parcelles – ZA en Bazin – Combeaufontaine.*

*Sur invitation du Président, M Tarek ZOUABI de la CCI fait une présentation du point de vue économique, du territoire de la CCHVS.*

### **Débat d'Orientation Budgétaire 2022**

M le Président informe les membres du Conseil Communautaire que les services administratifs se sont réunies ces dernières semaines pour préparer le budget 2022.

Il présente aux membres du conseil communautaire les informations relatives aux données budgétaires : contexte national, rétrospective financière, état de la dette, état du personnel ainsi que les orientations budgétaires 2022.

**TOURISME** : Guy MERCIER souhaite que l'EPIC JUSSEY TOURISME vienne présenter un bilan des actions réalisées.

**MAISON DE SANTE DE COMBEAUFONTAINE** : Guy MERCIER propose que la CCHVS se projette sur un projet global de santé incluant les projets de Jussey et Corre.

Il demande également si nous avons la certitude que des professionnels de santé s'installeront dans le bâtiment de Combeaufontaine.

Vu l'estimation du coût du projet, il propose de réaliser un bâtiment plus petit.

Romain MOLLIARD précise que c'est ce qu'il a demandé à l'architecte.

Laurent BERTRANT propose de faire un seul et unique lot pour les maisons de santé de Jussey et Corre afin de réaliser des économies d'échelle.

**ENVIRONNEMENT** : Romain MOLLIARD rappelle qu'il faudra réfléchir sur la mise en place de la taxe GEMAPI pour financer travaux et études relatifs aux rivières.

Marie-Hélène MULLER fait remarquer que les ménages ont déjà une pression fiscale importante et rencontrent de plus en plus de difficultés financières.

Jacky FAVRET insiste sur le fait que la CCHVS devra avoir un regard sur les travaux engagés par l'EPTB.

Guy MERCIER soutient les propos de Jacky FAVRET en rappelant que la CCHVS, contributrice financière, doit faire partie des décideurs.

**BATIMENTS** : Guy MERCIER demande si la piscine est tombée à l'eau. Romain MOLLIARD précise, qu'aux vues des priorités, les travaux sont reportés en 2023.

### **1/2022 : OUVERTURE DE CREDITS AVANT BP 2022- AUTORISATIONS DE DEPENSES**

Le Président rappelle que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Vu les dépenses à engager, Monsieur le Président informe qu'il y a lieu de procéder aux ouvertures de crédits ci-dessous avant le vote du Budget Primitif 2022.

<b>Autorisations de dépenses- Ouvertures de crédits</b>			
<b>Crédits ouverts en investissement 2021 : 3 045 973.20 €</b>			
<b>Ouverture maximum de crédits avant BP 2022 (1/4 des crédits N-1) soit 761 493.30 €</b>			
<b>Libellé</b>	<b>Opération Budgétaire</b>	<b>Article Budgétaire</b>	<b>Autorisation de crédits 2022 avant vote du BP</b>
<b>Budget Général</b>			
Mobilier/ Bureaux	39	2184	2 000
Matériel informatique	39	2183	3 500
Outillage	31	2158	3 000

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- De procéder à ces ouvertures de crédits,
- D'autorise Monsieur le Président à réaliser les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour : 51                      Contre : 0                      Abstention : 0  
**Voté à l'unanimité.**

**2/2022 : MARCHES SPS, CONTROLE TECHNIQUE, ETUDE GEOTHERMIQUE DE LA MAISON DE SANTE DE COMBEAUFONTAINE**

Monsieur le Président présente aux membres du conseil communautaire les offres reçues dans le cadre des consultations pour les marchés SPS, Bureau de contrôle et études géothermiques relatives à la construction de la maison de santé de Combeaufontaine.

Il informe le conseil communautaire que la CAO (Commission d'Appel d'Offres) s'est réunie le 22 février 2022 et a choisi :

SOCOTEC pour le Marché SPS

SOCOTEC pour le Marché Bureau de Contrôle

COMPETENCE GEOTECHNIQUE pour le Marché Etudes géothermiques

Après délibération, le Conseil Communautaire autorise le Président

- à signer :

le Marché SPS avec SOCOTEC pour un montant de 3805.00 € HT

le Marché Bureau de Contrôle avec SOCOTEC pour un montant de 6350.00 € HT

le Marché Etudes géothermiques avec COMPETENCE GEOTECHNIQUE pour un montant de 4262.52 € HT

Soit un montant total de 14 417.52 € HT soit 17 301.02 € TTC.

- à ouvrir les crédits nécessaires à l'opération Immobilier de Santé – Combeaufontaine, soit la somme de 17 302.00 €
- à régler les sommes correspondantes.

Pour : 51                      Contre : 0                      Abstention : 0  
**Voté à l'unanimité.**

**3/2022 : MODIFICATION DE LA DELIBERATION 34/2019 PORTANT CREATION D'UN POSTE D'ASSISTANT TERRITORIAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES**

Monsieur le Président rappelle que le conseil communautaire a délibéré en faveur de la création d'un poste d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques au cours de la séance du 26 septembre 2019.

Il informe les membres du conseil communautaire que la Communauté de Communes, en tant que groupement de communes de moins de 15 000 habitants, peut recourir à l'article 3-3-3 de la loi 84-53 pour le recours à un agent contractuel pour cet emploi. Cet article permet à la CCHVS de recruter un agent sur la base d'un CDD de 3 ans renouvelable 1 fois dans la limite de 6 ans (au-delà de 6 années, l'agent doit être recruté en CDI).

Monsieur le Président propose d'inclure cet article dans la délibération portant création du poste afin d'apporter une stabilité au sein de l'équipe en charge de la culture et de la médiathèque.

Aussi le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'apporter les modifications suivantes à la délibération portant création du poste d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques :

poste d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques, catégorie hiérarchique B, à temps complet, pour effectuer les missions de responsable de la Médiathèque intercommunale, du réseau des bibliothèques de la CCHVS et de coordinateur culturel ;  
Cet emploi permanent pourra éventuellement être pourvu par un agent non titulaire en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article 3-3-3 de la loi n°84-53;

La rémunération est comprise entre l'IB : 372 – IM : 343 et l'IB : 597 et l'IM : 503.

Pour : 51                                  Contre : 0                                  Abstention : 0  
**Voté à l'unanimité.**

#### 4/2022 : GROUPEMENT DE COMMANDE POUR ACHAT DE GRANULES BOIS

Sur proposition du SIED70 et du SYDED (25), Il est décidé de mettre en place un groupement de commandes pour l'achat de granulés de bois pour le chauffage des bâtiments.

Ce groupement est ouvert aux personnes morales de droit public et a pour objectifs de :

- Mutualiser les besoins en vue de parvenir à un volume de consommation permettant d'obtenir des offres de fourniture compétitives ;
- Faciliter et sécuriser pour les adhérents du groupement, l'ensemble de la procédure d'achat correspondante ;
- Contribuer à la pérennité de la filière "granulés de bois", en garantissant des volumes et conditions d'achats stables sur plusieurs années.

Contractuellement et dans le respect des dispositions du code de la commande publique, le SYDED (syndicat mixte d'énergies du Doubs), assurera la coordination du groupement.

La mise en place de ce groupement, ainsi que ses modalités de fonctionnement sont arrêtés dans la convention constitutive jointe en annexe, qui doit être validée et signée par chacun des membres.

Considérant que la CCHVS utilise des granulés de bois et souhaite intégrer ce groupement, le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Président, et en avoir délibéré :

- ▶ Approuve le recours au groupement de commandes pour l'achat de granulés de bois ;
- ▶ Accepte l'ensemble des termes de la convention constitutive du groupement jointe en annexe, autorise le Président à la signer et à prendre toutes dispositions nécessaires à son exécution ;
- ▶ Accepte de régler les sommes dues au titre de ladite convention, correspondant à toutes les prestations exécutées pour le compte de la CCHVS et s'engage à inscrire les dépenses afférentes au budget de la CCHVS.

Pour : 51                                  Contre : 0                                  Abstention : 0  
**Voté à l'unanimité.**

#### 5/2022 : AVIS DES DOMAINES SUR LES TARIFS DE VENTE DES PARCELLES DE LA ZA DES ETRAPEUX ET VERSEMENT D'INDEMNITES D'EVICION

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil communautaire qu'ils ont acté en 2021 la vente de parcelles à l'entreprise BX Logistique par délibération 67/2021 du 24/11/2021.

Afin de valider cet acte, la CCHVS a dû solliciter l'avis des Domaines. Aussi, il convient de modifier la délibération relative à la vente des parcelles en intégrant l'avis des Domaines.

Par ailleurs, une partie de la parcelle ZE 32, actuellement exploitée par le GAEC GUILBERT MOREL, sera cédée à l'entreprise BX Logistique. Il convient de verser une indemnité d'éviction de 739.24 € au GAEC suite à la dénonciation du bail rural.

Après délibération, le conseil communautaire :

- Vu l'avis des Domaines, Approuve la vente des parcelles AB110, AB112, AB140, AB162, AB254, AB258, AB260, ZE32 (partie constructible) appartenant à la CCHVS sur la partie constructible de la Zone des Etrapeux, pour un montant de 52 000 € à l'entreprise BX Logistique
- Autorise le Président à verser une indemnité d'éviction de 739.24 € au GAEC

Pour : 51

Contre : 0

Abstention : 0

**Voté à l'unanimité.**

**6/2022 : MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITES  
« En Bazin » DE COMBEAUFONTAINE : MODIFICATION DE LA DELIBERATION 85/2021**

Monsieur le Président expose aux membres du conseil communautaire le nouveau projet de plan de financement des travaux de réfection et d'extension de la zone d'activités en BAZIN à Combeaufontaine.

Il précise que ce plan de financement est prévisionnel.

Il fait état des différents postes de dépenses pour les travaux, à savoir la réqualification et l'extension de la zone.

Désignation	ZA Réfection	ZA Extension
Préparation de chantier	7 036.00 €	9 632.00 €
Préparation des emprises	6 190.00 €	5 740.00 €
Terrassements	11 397.50 €	50 900.00 €
Chaussée et trottoir	57 940.00 €	195 580.00 €
Bordures et caniveaux béton	14 130.00 €	8 925.00 €
Signalisation et équipements de sécurité	6 797.00 €	1 150.00 €
<b>Réseau projeté (SIED)</b>	<b>41 075.00 €</b>	<b>41 075.00 €</b>
Réseau eaux usées	0.00 €	26 940.00 €
Réseau eau potable	0.00 €	36 590.00 €
Assainissement pluvial de la pluie	0.00 €	29 480.00 €
Création de tranchée et noue eaux pluviales et noue paysagère	360.00 €	14 940.00 €
Création citernes à incendie souple de 240 m3 avec poteau d'aspiration	24 750.00 €	24 750.00 €
Création d'un poste de refoulement	0.00 €	18 000.00 €
Espaces verts	545.00 €	1 445.00 €
Réalisation de plans et contrôles	100.00 €	3 550.00 €
Divers et imprévus	17 032.05 €	46 869.70 €
<b>Montant de l'opération HT</b>	<b>187 352.55 €</b>	<b>515 566.70 €</b>

Coût de l'opération totale : **702 919.25 € HT**

Réfection - SUBVENTIONS		Extension - SUBVENTIONS	
Conseil départemental (bordures de trottoirs.) <b>(435ml)</b>	4 350.00 €	Conseil départemental (bordures de trottoirs.) <b>(340ml)</b>	3400.00 €
Signalétique (20%)	1 359.40 €		
Conseil départementale (bâche incendie)	7 425.00 €		
Aide départementale (15% voirie + déblais de chaussée)	13 729.40 €	Conseil départemental (extension : 38860 m <sup>2</sup> )	58 290.00 €
Conseil départementale (bâche incendie)	7 425.00 €		
		Conseil Régional (11.60 % de l'ensemble du projet sans réseaux secs)	60 000.00 €



DETR	73 138.77 €	DETR (50% de l'ensemble du projet sans réseaux secs)	237 245.85 €
Autofinancement	79 924.98 €	Autofinancement (30%)	156 630.85 €
TOTAL	187 352.55 €	TOTAL	515 566.70 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire

- Approuve ce projet
- Autorise le Président à lancer les consultations d'entreprise
- Approuve le plan de financement
- Autorise le Président à solliciter les subventions

Pour : 51      Contre : 0      Abstention : 0  
**Voté à l'unanimité**

### 7/2022 : TARIFS DES PROFESSIONNELS EN BIODECHETS

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que le SICTOM VDS a instauré un tarif biodéchets attractif pour les professionnels. Ce tarif a pour vocation d'inciter les professionnels à trier leurs biodéchets dans le but de faire des économies sur le bac d'ordures ménagères. Le forfait annuel est de 150 € pour un bac de 240 l.

Après délibération le conseil communautaire propose de mettre en place le forfait annuel de 150 € pour un bac de 240 l pour les biodéchets des professionnels dépendants du SICTOM VDS.

Pour : 51      Contre : 0      Abstention : 0  
**Voté à l'unanimité.**

### 8/2022 : AVIS DES DOMAINES SUR LES TARIFS DE VENTE DES PARCELLES DE LA ZA EN BAZIN - COMBEAUFONTAINE

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil communautaire qu'ils ont acté en 2021 la vente de parcelles à la SICAE, à l'entreprise BONGARZONE et au micro garage d'Arbecy pour un tarif unique de 5 € le m<sup>2</sup>.

Dans le but de valider ces décisions, la CCHVS a dû solliciter l'avis des Domaines. Aussi, il convient de modifier les délibérations relatives à la vente de ces parcelles en intégrant l'avis des Domaines.

Après délibération, le conseil communautaire :

- Vu l'avis des Domaines, approuve la vente des parcelles
  - o ZA 51 et ZA 57 (superficie totale : 17 190m<sup>2</sup>) à la SICAE au prix de 5 € HT le m<sup>2</sup>, soit un prix total de 85 950 € HT
  - o ZA 50, ZA 49 et ZA 55 (superficie totale : 12 325 m<sup>2</sup>) à l'entreprise BONGARZONE au prix de 5 € HT le m<sup>2</sup>, soit un prix total de 61 625 € HT
  - o ZA 56 (superficie totale : 4 041 m<sup>2</sup>) à l'entreprise Micro Garage d'Arbecy au prix de 5 € HT le m<sup>2</sup>, soit un prix total de 20 205 € HT

Pour : 51      Contre : 0      Abstention : 0  
**Voté à l'unanimité.**

**L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 22h10.**

**Questions diverses :** Prochains Conseil Communautaires : 24/03/2022 et 07/04/2022

**Le Président**

**Romain MOLLIARD**




**Le secrétaire de séance**

